

Assujettissement indemnités de rupture

ISAPAYE 2017

1. ASSUJETTISSEMENT DES INDEMNITES DE RUPTURE

1.1 Que dit la loi ?

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2017 a apporté de nouvelles modifications concernant l'assujettissement des indemnités de rupture versées à compter du 1^{er} janvier 2017 et a apporté une précision importante : pour un salarié dirigeant ET mandataire social, on retient le seuil des mandataires sociaux, soit 5 fois le plafond de la Sécurité Sociale.

1.1.1 Que fait le logiciel ?

Le paramétrage déjà en place permet de traiter ces nouvelles modalités.

1.1.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Ci-dessous le tableau des rubriques à utiliser en fonction des seuils :

Seuils	Salariés sous contrat de travail (limite à 10 plafonds annuels)			
	Mandataires sociaux (limite à 5 plafonds annuels)			
	Indemnité transactionnelle	Indemnité licenciement	Indemnité de rupture conventionnelle	Indemnité transactionnelle Suite rupture conventionnelle
Exonération de toutes cotisations	IND_TRANSC.ISA	IND_LICENC.ISA	IND_RUPT01.ISA	IND_TRANSC.ISA
Soumis à cotisations CSG/RDS uniquement	IND_TRANSA.ISA	IND_LICENS.ISA	IND_RUPT02.ISA	IND_TRANS1.ISA
Soumis à toutes cotisations Sécurité sociale et CSG-CRDS	IND_TRANSB.ISA	IND_LICENB.ISA	IND_RUPT03.ISA	IND_TRANS2.ISA

Exemple : Salarié quittant l'entreprise avec une indemnité transactionnelle de 95000 euros. Cette indemnité est supérieure à 2 plafonds annuels ($2 \times 3269 \times 12 = 78456$ euros) et ne dépassant pas les 10 plafonds annuels ($10 \times 3269 \times 12 = 392280$ euros). L'indemnité légale étant de 50000 euros. La partie inférieure à l'indemnité légale (50000 euros) est exonérée de toutes cotisations, la partie comprise entre l'indemnité légale et les 2 plafonds (28456 euros) sera soumise à CSG/CRDS. La partie supérieure aux 2 plafonds annuels (16544 euros) sera soumise à toutes les cotisations Sécurité Sociale et à CSG/CRDS.

Cette documentation correspond à la version 8.00.002. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 31/05/2017 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais